

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

DIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTE

Point supplémentaire de l'ordre du jour

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE

A10/AFL/37
23 mai 1957

ORIGINAL : ANGLAIS



ETUDE DES TRAITEMENTS, INDEMNITES ET PRESTATIONS
(Projet de résolution présenté par la délégation des Pays-Bas)

La Dixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant noté les décisions prises à la Onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la mise en oeuvre des recommandations du Comité d'étude des traitements nommé en vertu de la résolution 975 (X);

Considérant que certaines de ces décisions soulèvent d'importantes questions de coordination;

Estimant que de telles questions devraient faire l'objet d'un examen par le moyen du système actuellement en vigueur pour la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées,

1. AUTORISE le Directeur général à soulever ces questions à la première occasion au sein du Comité administratif de coordination;
2. PRIE le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif à sa vingt et unième session sur les résultats auxquels aura abouti à propos de ces questions le Comité administratif de coordination; et
3. PRIE le Conseil exécutif de faire rapport à ce sujet à la Onzième Assemblée mondiale de la Santé.